

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 05 AVRIL 2018

Présents : Emmanuel LEDOUX, **Maire**, Anne-Marie SENOBLE, Jean-Pierre TRIPOGNEZ, Catherine CAZES, Gabriel VANGELI, Isabelle MALTAVERNE, Serge COURROUX, **Adjoint**, Antonio AGUILAR, Jean-Louis BONNEFOND, Jean-Luc EVEN, Lucette LABADILLE, Catherine LESSINGER, Dominique LIORET, Alain PELLISSIER, Christina QUERMELIN, Jean RIFFAUD, Nelly RODIER NICOLI, Roselyne TRUKAN, Samenta VERSTRAETE et Jean-Louis VICENTE, **Conseillers municipaux**.

Absentes représentées : Claudia AGUILAR par Samenta Verstraete et Sandrine GERIN par Dominique Lioret.

Absent excusé : Philippe ROUVIERE

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis Bonnefond.

❧ SOMMAIRE ❧

Adoption du procès-verbal du 17 décembre 2017	Page 02
FINANCES	Page 03 à 05
Approbation du compte de gestion 2017	Page 03
Approbation du compte administratif 2017	Page 03
Affectation de résultat 2017	Page 03
Vote du Budget primitif 2018	Page 04
3 taxes communales	Page 05
TFCE	Page 05
Attribution de subventions aux associations et aux collègues	Page 05
Demande de subvention au Département dans le cadre du CID	Page 06
Demande de subvention au C. régional dans le cadre des inondations	Page 06
Droit de chasse sur le camping	Page 07
RESSOURCES HUMAINES	Page 08
Création de poste	Page 08
AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES	Page 09

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 17 DECEMBRE 2017

Le Maire demande aux conseillers s'ils ont des observations à formuler sur ce procès-verbal.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le procès-verbal du 17 décembre 2017.

FINANCES

1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

M. Jean-Pierre Tripognez précise qu'il convient que le conseil adopte le compte de gestion, présenté par Mme la Trésorière Principale en sa qualité de comptable, au titre de l'exercice budgétaire 2017.

Il comporte toutes les opérations réalisées au cours de cette année, en dépenses et en recettes. Le compte de gestion présenté par le comptable est conforme au compte administratif 2017.

Par 20 voix Pour et 2 abstentions (M. Lioret et Mme Gérin), le conseil municipal décide d'adopter le compte de gestion 2017 présenté par Mme la trésorière principale et de lui donner quitus de sa comptabilité.

2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le Maire ordonnance les dépenses et les recettes. Par ce compte administratif, le conseil prend connaissance de la gestion du budget par le maire sur l'année civile 2017 et doit approuver la tenue de cette comptabilité d'ordonnateur.

M. Jean-Pierre Tripognez présente le compte administratif 2017.

➤ Section de fonctionnement

Dépenses :	2 516 604,07 €	- Recettes :	2 906 562,60 €
Soit un excédent sur l'exercice 2017 de :			389 958,53 €
Report sur exercices antérieurs :			2 470 754,12 €
Excédent de fonctionnement (1068) :			179 623,69 €
Soit un résultat de clôture 2017 :			2 681 088,96 €

➤ Section d'investissement

Dépenses :	622 790,25 €	- Recettes :	555 490,11 €
Soit un déficit sur l'exercice 2017 de :			67 300,14 €
Report sur exercices antérieurs :			59 425,72 €
Soit un résultat de clôture 2017 :			7 874,42 €

Après une présentation par chapitre, par 19 voix Pour et 2 Abstentions (M. Lioret et Mme Gérin), le Maire ne prenant pas part au vote, le conseil municipal adopte le compte administratif présenté par M. le Maire au titre de l'exercice 2017.

Monsieur le Maire remercie le conseil de la confiance qui lui est faite et remercie également les services administratif et technique ainsi que les élus. Il fait remarquer les efforts faits pour les économies et tout cela sans augmentation d'impôts.

3. AFFECTATION DU RESULTAT 2017

M. Jean-Pierre Tripognez dit qu'après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 389 958,53 € au titre de l'année 2017,

Considérant le report des exercices antérieurs de 2 470 754,12 €,

Considérant l'affectation en 1068 (recettes d'investissement) de la somme de 179 623,69 €

Par 20 voix Pour et 2 abstentions (M. Lioret et Mme Gérin), le conseil municipal décide de procéder au résultat de l'exercice de fonctionnement pour un montant total de 2 681 088,96 €

4. **BUDGET PRIMITIF 2018**

Les membres du conseil municipal ont tous été destinataires du budget 2018, dans le détail de chaque section. **M. Jean-Pierre Tripognez** procède à la présentation du budget.

Section de fonctionnement dépenses :

M. Even s'interroge sur la baisse du chapitre 012, charges du Personnel.

M. le Maire l'informe qu'on constate une baisse de 6 000 € sur le compte du personnel non titulaire. Sur le personnel titulaire, la Commune a récupéré un agent du Sivos à 70 % en compensation du départ de Lise.

M. le Maire souligne qu'il y aurait besoin de personnel en plus aux services techniques vu qu'ils sont souvent sollicités pour le travail en régie.

M. Even remarque que la subvention du CCAS est plus élevée cette année.

Effectivement, **M. le Maire** confirme que l'année dernière le CCAS avait un résultat de clôture plus important donc la subvention communale était moins élevée.

Section de fonctionnement recettes :

M. Even demande si une compensation de l'état sera versée pour la Taxe d'habitation.

M. le Maire informe que la commune ne devrait pas constater de perte cette année.

Section d'investissement dépenses :

M. Bonnefond demande des précisions sur le compte 21318.

M. le Maire explique qu'une provision de 60 000 € a été mise au budget pour le camping. Il rappelle que le camping est fermé, l'ADAPEI ayant souhaité mettre un terme au bail. Un audit sur le devenir du camping est en cours. Environ 200 000 € seraient nécessaires pour remettre aux normes le camping. La commune ne souhaite pas dépenser cette somme et cherche une solution pérenne.

Section d'investissement recettes :

M. le Maire précise que ce budget ne tient pas compte des subventions obtenues de la Région (1 000 000 €) pour le gymnase et la salle Pincevent, qui ne peuvent être inscrites qu'à partir du moment où la mairie en a reçu la notification (pour l'instant un courrier de la Présidente).

Il annonce que les travaux débiteront :

- Juin/septembre pour la salle Pincevent

- Juin/juillet pour le gymnase et ce pour une durée de 18 mois de travaux.

M. le Maire informe que le SIVOS a voté son budget. Constant par rapport à l'année dernière, malgré la baisse de 5 à 13 % pratiquée sur le prix des repas et le maintien des tarifs périscolaires.

Après une présentation par chapitre, par 20 voix Pour, 2 Abstentions (M. Lioret et Mme Gérin), le conseil municipal décide :

- **De fixer le montant global des subventions aux associations à 69 000 €**
- **D'attribuer aux organismes de regroupement une enveloppe globale de 955 000 € et au SDIS de 38 000 €**
- **De reprendre les restes à réaliser des dépenses 2017 en crédits report 2018 pour la somme de 171 749,27 €**
- **De voter le budget primitif 2018, et par section budgétaire, et par chapitre, avec un équilibre comme suit, par section :**
 - **Section de fonctionnement : 5 163 000 €**
 - **Section d'investissement : 2 807 000 €**

5. VOTE DES TAXES

M. Jean-Pierre Tripognez informe que les taux des taxes communales seront maintenus au niveau de 2017 :

- Taxe d'habitation 19,07% - Taxe Foncière Bâti 19,09% et Taxe Foncière Non Bâti 52,51%

A l'unanimité, le conseil municipal décide de maintenir les taux des taxes communales pour 2018.

- La TCFE

A l'unanimité, le conseil municipal décide de maintenir à 6 la Taxe sur la consommation finale d'électricité pour l'année civile 2019.

6. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

• Aux associations

Mme Isabelle Maltaverne rappelle que lors du vote du budget 2018, une enveloppe de 69 000 € a été attribuée pour l'ensemble des associations. Une commission s'est réunie au préalable pour étudier les dossiers de demande de subventions des associations et examiner la pertinence de leurs projets et rappelle que les membres du bureau ne doivent pas prendre part au vote.

Elle informe que certaines associations ont leurs comptes bancaires chargés et que le montant demandé de leur subvention sera « gelé » en partie.

Associations	Montant demandé	Montant 2018	Vote	Conseillers ne prenant pas part au vote
Amicale des sapeurs-pompiers	1 800 €	900 €	A l'unanimité	
Amicale scolaire	4000 €	4 000 €	A l'unanimité	
Anciens combattants	900 €	800 €	A l'unanimité	
Comité de jumelage	3 500 €	2 200 €	A l'unanimité	
Comité des Fêtes	5 000 €	5 000 €	A l'unanimité	Samenta Verstraete
Foyer rural	2 000 €	1 000 €	A l'unanimité	
GP Rando	500 €	500 €	A l'unanimité	JeanRiffaud
Joie de vivre	2 500 € +500 €	2 500 €	A l'unanimité	Lucette Labadille
L'amitié au Mont gelé	500 €	500 €	A l'unanimité	
LGP Danse	400 €	400 €	A l'unanimité	
Le petit conservatoire	12 400 €	12 400 €	A l'unanimité	
Sté des propriétaires et chasseurs	300 €	300 €	A l'unanimité	
Tarot Club	250 €	250 €	A l'unanimité	
Tous Pour La Grande Paroisse	500 €	300 €	21 Pour 1 abs (E. Ledoux)	Dominique Lioret
Vignes Oubliées	1 700 €	1 700 €	A l'unanimité	
Vigilance Environnement	200 €	200 €	A l'unanimité	Jean-Pierre Tripognez

Associations	Montant 2017	Montant 2018	Vote
Comité entente anciens combattants	200 €	200 €	A l'unanimité
Donneurs de sang	360 €	300 €	A l'unanimité

Mme Labadille demande une réponse à son courrier de demande de subvention exceptionnelle pour les 40 ans du club.

M. Vangeli explique que sur le courrier aucun montant n'était stipulé. Il faut, à l'appui du projet, le demander expressément. Par ailleurs une subvention exceptionnelle ne peut être donnée sur un achat antérieur et constaté sur les comptes. Il informe par ailleurs que la subvention de l'USGP sera mise à l'ordre du jour du prochain conseil, le dossier étant incomplet.

- **Aux collèges**

Une convention est signée entre les collèges de Montereau et la commune de La Grande Paroisse, pour verser une subvention à hauteur de 15 € par élève grand paroissien scolarisé dans chacun des collèges. Aujourd'hui le collège de Varennes S/Seine scolarise deux enfants grands paroissiens en situation de handicap et sollicite une aide pour un voyage scolaire sur les plages du débarquement.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à verser la même subvention au collège de Varennes S/Seine au titre de cette sortie scolaire.

7. DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT

M. Jean-Pierre Tripognez explique que la Communauté de Communes du Pays de Montereau a décidé de se porter candidate auprès du Département pour l'élaboration d'un Contrat Interdépartemental de Développement (CID), qui bénéficie d'une enveloppe totale de 2 961 335 €. *Cette enveloppe est répartie à 60% pour la CCPM et à 40% entre les communes de plus de 2 000 habitants, répartie par nombre d'habitants.*

Notre commune a élaboré son programme d'actions en concertation avec la CCPM, qui se compose d'une action, dont voici le détail : Halle sportive – Début de l'opération : Juin 2018 – Coût HT 2 307 200 € - Subvention demandée 108 977 € (4,72%) - Autres financements Région 976 200 € (42,31 %)

Notre commune est maître d'ouvrage de l'ensemble de ces actions et à ce titre, sera signataire du contrat cadre comme l'ensemble des maîtres d'ouvrage des actions inscrites dans le programme d'action du CID.

Chaque action fera l'objet d'une convention de réalisation signée entre le maître d'ouvrage et le Département.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de valider le programme d'action proposé par la commune, le principe de signature du contrat cadre et d'une convention de réalisation fixant le montant de la subvention départementale à 108 977 € pour les actions dont la commune est maître d'ouvrage et d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer tous documents y afférents.

M. Bonfond demande si la subvention de 108 977 € apparaît dans le budget. La réponse est non vu que la Commune n'a pas encore reçu la notification d'attribution.

8. DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL

Deux voies ont été touchées dans le cadre des inondations. Il est nécessaire de les remettre en état.

1/ Voie d'accès pour la base de loisirs pour un montant de 22 625 € HT

2/ Voie d'accès pour aller sur le site de VNF pour un montant de 36 040 € HT

A l'unanimité, le conseil municipal décide de solliciter du Conseil Régional d'Ile-de-France l'attribution d'une subvention dans le cadre du dispositif exceptionnel mis en place suite aux inondations afin de réaliser la réfection des voies touchées par les inondations et de m'autoriser à signer tous documents afférents.

M. Lioret s'interroge au sujet des travaux de la chaussée menant à la base de loisirs, des travaux devant être réalisés dans le cadre de la construction du bassin d'orage.

M. le Maire confirme que les travaux s'arrêteront avant le camping et que la suite sera faite après la construction du déversoir d'orage.

M. Bonnefond demande s'il est prévu de réhausser la chaussée suite aux crues.

M. le Maire répond par la négative, la Région octroyant des subventions exceptionnelles « inondations » pour réparer les chaussées et non les aménager.

9. AUTORISATION DE CHASSER SUR LE CAMPING

Considérant que la commune peut louer des dépendances de son domaine privé dans les conditions de droit commun (article L 2241-1 du CGCT),

Considérant qu'il est nécessaire et pour le camping et le lac bleu et pour les agriculteurs riverains que des campagnes soient menées pour gérer la faune sauvage (notamment les lapins),

Considérant qu'il est interdit de réserver aux membres d'une association le droit de chasse à titre gratuit (considéré sinon comme un avantage accordé à une catégorie de citoyens),

Considérant que deux sociétés de chasse, 1 privée, l'autre communale, sont candidats pour accomplir cette tâche,

Considérant que ces deux sociétés sont ouvertes à tous les habitants de la commune, levant ainsi l'obligation d'accorder des droits équivalents à toutes les sociétés de chasse ayant leur siège sur le territoire communal,

Considérant que par délibération DEL201628 du 25/08/2016, la chasse sur la base de loisirs a été attribuée à la société de chasse communale présidée par M. Vollereau

Considérant que la chasse des plans de Brimbois, présidée par M. Patrick AGOGUE, propose de louer le droit de chasser sur le camping et le lac bleu dans le but de gérer la faune sauvage.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'accepter cette répartition, dans les conditions ci-dessus énoncées et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

RESSOURCES HUMAINES

1. CREATION DE POSTE

Mme Anne-Marie Senoble indique que compte tenu du tableau des emplois et considérant les avancements de grade, il est nécessaire de créer un poste de technicien principal 2^{ème} classe

A l'unanimité, le conseil municipal décide de créer un poste de technicien principal 2^{ème} classe.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

➤ **Constructions à Tavers**

M. Bonnefond interpelle la commune au sujet des constructions illicites au Château de Tavers et signale une construction complémentaire. **M. le Maire** signale que l'affaire n'a toujours pas été jugée au tribunal et qu'Anthony ira constater cette nouvelle construction.

➤ **PLU**

M. Lioret s'insurge contre les nouvelles constructions et notamment rue des Degrés qui ne sont pas conformes au PLU au niveau des places de parking.

M. Courroux répond que la construction de garages n'est pas stipulée sur le PLU, seul est écrit qu'il « sera créé une place de stationnement par tranche de 60 m² de surface de la construction avec un minimum de 1,5 place par logement ».

M. Lioret s'en inquiète pour l'avenir.

M. le Maire indique que le service urbanisme reprend les permis et les déclarations de travaux déposés depuis 2014. Anthony se rend sur les lieux pour constater que les travaux réalisés sont conformes aux documents déposés et dans le cas contraire, des courriers sont adressés aux propriétaires pour qu'ils terminent leurs travaux. Par ailleurs, il indique que la commune va réviser son PLU pour remédier à tous ces problèmes de construction.

➤ **Travaux vers la résidence intergénérationnelle**

M. Lioret signale qu'il avait pris un engagement verbal avec les riverains de la rue Grande dont leurs terrains donnent sur la rue d'Honzrath afin que ceux qui le désiraient puissent sortir ou faire une division de terrain.

M. le Maire s'étonne que ces riverains ne se soient pas manifestés lors de la réunion publique pour la résidence intergénérationnelle ou lors de l'invitation de la pose de la 1^{ère} pierre. Il confirme que de toute façon la commune a laissé un accès de 6 mètres pour ceux qui souhaiteraient diviser leur terrain.

Les conseillers n'ayant plus aucune question,
la séance est levée à 22 h 10.

**Le Secrétaire de séance,
Jean Louis BONNEFOND**